

2025/0170

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mars, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.WERY.RAVIDAT.ASCONE

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents, ayant donné procuration : M.PETIT à Mme MERCIER.

M. JOSSET à M. SEGUIN.

M. CHRETIEN à M. WERY.

Mme DELBRUYERE à Mme PREVOST.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET.MALINGRE et MM
CHATELAIN.CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
PROGRAMMATION 2025 – PROJET EGLISE.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de réfection de la charpente et du plafond de l'église Saint-Denys est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2025.

Ayant pris connaissance du projet proposé par l'architecte Hyperbole qui s'élève à 320 000,00 euros H.T., soit à la somme de 384 000,00 euros T.T.C,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet,

Sollicite une subvention au taux de 40%, au titre de la D.E.T.R. 2025, soit une subvention de 128 000 euros.

Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Fonds propres de la commune : 192 000,00 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 31 MARS 2025

Le Maire,

